



15ème législature

Question N° : 6988	De M. Pierre Morel-À-L'Huissier (UDI, Agir et Indépendants - Lozère)	Question écrite
Ministère interrogé > Solidarités et santé		Ministère attributaire > Santé et prévention
Rubrique >assurance maladie maternité	Tête d'analyse >Inégalité de remboursement des médicaments post-cancer	Analyse > Inégalité de remboursement des médicaments post-cancer.
Question publiée au JO le : 03/04/2018 Date de changement d'attribution : 21/05/2022 Date de renouvellement : 10/07/2018 Date de renouvellement : 18/12/2018 Date de renouvellement : 30/04/2019 Date de renouvellement : 01/10/2019 Date de renouvellement : 01/12/2020 Date de renouvellement : 03/08/2021 Date de renouvellement : 16/11/2021 Question retirée le : 21/06/2022 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Pierre Morel-À-L'Huissier attire l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la santé sur l'inégalité de remboursement de médicaments post-cancer facilitant la sexualité des malades existant entre les hommes et les femmes. En effet, les traitements pour les hommes ayant souffert d'un cancer de la prostate sont pris en charge quand ceux pour les femmes ayant eu un cancer du sein, de l'utérus ou des ovaires ne le sont pas. Ces femmes doivent la plupart du temps suivre une hormonothérapie qui cause une ménopause anticipée, s'accompagnant de vaginite atrophique. Bien que des traitements et dispositifs médicaux existent, aucun d'entre eux n'est actuellement remboursé. Il lui demande les causes de cette disparité.